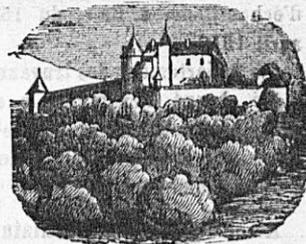




# LA GRUYÈRE



**JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE**

Paraissant les mardi et vendredi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue de la Sionge, Bulle.

HORAIRE : BULLE, arr. 9<sup>02</sup> 2<sup>20</sup> 9<sup>30</sup>. BULLE, dép. 5<sup>15</sup> 12<sup>25</sup> 6<sup>35</sup>.

## ANNONCES

District de la Gruyère : une seule insertion, 15 c. ; annonces répétées, 12 c. Canton et Suisse, 15 cent. Etranger, 20 cts. la ligne on son espace. Annonces mortuaires, 20 c. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 cent. la ligne. S'adresser à Publicitas, S. A. suisse de publicité. (Cercle catholique, 1er étage).

## ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4 50  
 . . . 6 mois > 2 50  
 Etranger . . 1 an > 9.—  
 . . . 6 mois > 5.—  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

## Impôt ou monopole.

Depuis longtemps déjà, on agite la question d'une imposition du tabac en vue de donner à la Confédération une nouvelle source de revenus. On ne saurait nier que, s'il faut de nouvelles ressources, il est préférable de les tirer d'articles de luxe plutôt que de frapper des produits nécessaires à l'existence. Aussi le projet de monopole fédéral des tabacs avait-il de nombreux partisans, même parmi les fumeurs. Il est fort possible que, depuis une année ou deux, ce nombre ait diminué, mais il n'en reste pas moins important.

Mais dès qu'on veut approfondir la question, il se leva un tel concert de protestations que le Conseil fédéral lui-même a renoncé à l'idée du monopole. Pour le moment, et à moins d'un revirement bien improbable des idées en cours, le monopole peut être considéré comme définitivement enterré.

Pour le consommateur, c'est assurément bien. C'en est un autre également pour les finances fédérales, l'expérience ayant démontré que les monopoles n'ont jamais pu procurer toutes les ressources que l'on en attendait et ont eu pour principal effet d'accroître démesurément le fonctionnarisme et la bureaucratie fédérale.

Au surplus, l'établissement du monopole aurait eu pour conséquence immédiate la disparition d'une quantité de fabriques, dont l'industrie intéressante occupe des centaines d'ouvriers et d'ouvrières. Il est vrai que, pour manufacturer le tabac monopolisé, il faudra également des ouvriers. Mais on sait que, dans toutes les industries créées ou monopolisées par l'Etat, les frais sont bien plus considérables que ceux de l'industrie privée, sans que cela profite à la généralité. Cette augmentation de frais serait donc supportée par les consommateurs sans profit pour le fisc fédéral.

L'abandon du monopole reste donc une excellente décision des autorités fédérales.

Mais, puisqu'il faut des revenus nouveaux, reste la question de l'imposition du tabac. A cet égard, il n'y a rien de précis encore. Cependant trois grandes associations s'occupant de la manutention ou de la vente des tabacs ont présenté un rapport dont on peut tirer d'excellentes choses en cette matière. Les propositions que contient ce

rapport très documenté paraissent fort acceptables si le peuple consent à s'imposer des charges nouvelles.

Les trois associations précitées proposent l'imposition du tabac sous différentes formes. Avec infiniment de raison, elles repoussent l'idée d'une imposition calculée sur le poids. Cet impôt frapperait en effet plus gravement les articles bon marché, c'est-à-dire ceux que consomme le commun des fumeurs. Toutefois, les articles d'importation manufacturés, qui sont déjà beaucoup plus chers que les produits suisses, seraient frappés seulement d'un relèvement considérable des droits d'entrée, lesquels passeraient, pour les cigares, de 200 à 600 francs par 100 kilogs, pour les cigarettes, de 200 à 750 francs.

Cette augmentation des droits de douane aurait pour conséquence de favoriser les industries indigènes. On ferait ainsi d'une pierre deux coups. C'est là un facteur que nos législateurs ne devront certainement pas négliger. En outre, les planteurs de tabac verraient les prix de vente relevés et la culture du tabac, qui était en forte diminution ces dernières années, reprendrait un nouvel essor.

Le tabac indigène, pesé après fermentation, serait frappé d'un droit de 65 francs par 100 kilogs.

Les cigarettes, dont la consommation augmente considérablement depuis quelques années, seraient vendues avec une estampille dont la valeur varierait suivant le prix de vente. Cette estampille, appelée banderolle, varierait de 1 fr. pour les cigarettes qui seront vendues à raison de 15 fr. le mille, à 20 fr. pour celles dont le prix de vente atteindrait 80 francs le mille.

Les tabacs bruts étrangers payeraient 90 fr. par 100 kilogs.

Suivant les calculs qui paraissent tenir compte de toutes les circonstances et de tous les facteurs, le produit net de ces impôts atteindrait 10 millions.

Il est vrai que la Confédération escomptait une somme annuelle de 20 millions du monopole ou de l'impôt du tabac.

Mais, dans ces prévisions, on n'a sans doute pas tenu compte du fait qu'une trop forte imposition entraînerait une grande diminution de la consommation et, partant, du produit de

l'impôt. Il serait fort difficile sinon impossible de maintenir la consommation actuelle si l'on majore les prix de 20 à 30 pour cent.

Quant aux frais généraux, d'après les propositions sus-rappelées, ils se réduiraient à leur plus simple expression. Point de rouage nouveau dans l'administration. Les impôts sur les produits bruts indigènes seraient perçus par les cantons. Les droits d'entrée seraient comme jusqu'ici dans la compétence des douanes qui n'en auront ni plus de charge ni plus de travail.

Quant aux banderolles, elles pourraient fort bien être vendues aux débiteurs par les bureaux de poste.

Mais les associations, dans leur rapport, font une proposition qui ne sera certainement pas du goût de tout le monde, c'est de prévoir une patente pour les débiteurs de tabac, en remplacement de la banderolle.

Les bénéfices de vente des débiteurs de tabac sont déjà bien assez restreints pour qu'on cherche encore à les réduire par une patente. De plus, certains cantons ont déjà introduit cette mesure fiscale. Il faudra les indemniser et ce sera réduire d'autant les bénéfices que la Confédération escomptait d'une telle mesure.

En outre, ce serait une nouvelle atteinte à la liberté du commerce. Nous en subissons déjà suffisamment pour que nous en acceptions de nouvelles.

## NOUVELLES SUISSES

**Les citoyens aptes au tir.** — Le Conseil fédéral a pris une ordonnance, disposant que tous les citoyens suisses âgés de 16 à 60 ans, reconnus aptes au tir conformément à l'ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1916, sont tenus, durant la mobilisation de guerre, de donner suite à tous les ordres de marche militaires qui leur sont adressés. Ils devront se mettre à la disposition du commandant du landturm de la place de rassemblement de l'infanterie de landturm de leur commune de domicile, ou, à défaut de celle-ci, à la disposition du chef de section, de la place de rassemblement. Ils seront pourvus, suivant les besoins, d'armes, d'équipements et d'habillements militaires, ainsi que d'insignes, conformément à la convention de la Haye du 18 octobre 1907.

On retirera les armes des hommes aptes au tir qui ne pourront être employées ni dans les troupes combattantes, ni pour le service, leurs propriétaires auront droit à être dédommagés. A la mobilisation générale, on retirera et on emmagasinerà toutes les armes à feu restant aux mains des particuliers ainsi que les munitions, s'il y a lieu.

Les hommes aptes au tir coopèrent à la défense du pays, comme les hommes incorporés dans l'armée ; dès le moment de leur mise sur pied, jusqu'au licenciement, ils sont soumis aux lois militaires et aux prescriptions de service.

L'ordonnance contient encore diverses dispositions sur l'organisation, l'emploi et le commandement de ces hommes et elle dispose que le Département militaire fédéral est autorisé, d'entente avec le commandement de l'armée, à appeler, pour un jour, les hommes aptes au tir, à des revues d'organisation dans les arrondissements de bataillon, sans qu'il leur soit payé de solde, mais avec une indemnité de route.

Cette ordonnance entre immédiatement en vigueur. Les contraventions sont punies d'amende allant de 50 à 20,000 francs.

**Les cartes du 1<sup>er</sup> août.** — Le Conseil fédéral a décidé que le produit de la vente des cartes postales du 1<sup>er</sup> août de 1917 sera destiné à la Croix-Rouge.

**Douanes.** — Les recettes des douanes se sont élevées, en avril 1917, à 5,279,784 fr. 39 (4,756,425 fr. 63 en avril 1916).

Du 1<sup>er</sup> janvier à fin avril 1916, les recettes ont été de 18,468,150 fr., et, en 1917, de 18,356,507 fr. 55.

La diminution des recettes pour 1917 était ainsi, au 1<sup>er</sup> avril, de 111 mille 642 fr. 45.

**Renchérissement de la chaussure.** — Le Département fédéral de l'économie publique, vu le renchérissement rapide de la chaussure, va faire une enquête sur les prix de revient et les prix de vente de la chaussure.

Il y aura une deuxième foire à Bâle. — Le Conseil d'Etat bâlois, sur la proposition du comité d'organisation de la foire suisse d'échantillons, a décidé d'organiser une deuxième foire



... m'est  
 ... j'ai  
 ... à la

**En vendant vos CHEVAUX**  
 pour l'abatage et  
 abattus d'urgence à la  
**Boucherie chevaline**  
 Centrale  
 avenue, 7, Lausanne,  
 aurez satisfaction sous tous  
 ports. En cas d'accident, ser-  
 prompt et correct. — Télé-  
 15.36.

**Le lundi 14 mai, de 9 h à 11 h**  
 à l'Hôtel des Alpes, chambre  
 minibus-gare, chambre  
 à Bulle, j'achèterai  
 dent. et particuliers aux plus  
 prix des

**Vieux dentiers**  
 réparés, ainsi que  
 d'or, argent et platine.  
 représentant de la maison  
 à Zurich, acheteur  
 autorisé.

**Un bon vacher**  
 demandé de suite pour un  
 troupeau de 14 à 15 vaches, ainsi  
 que  
**Arretier de campagne**  
 possible connaissant un peu les  
 machines agricoles. Bon gage et  
 soins.  
 adresser à C. Moinat, La  
 me-s/Aubonne.

**A vendre**  
 poussette, un banc ca-  
 ré à 3 tiroirs, et un canapé  
 à deux places, chez Mme Weiss, rue  
 Toléson 141, Bulle.

**Position demandée**  
 par 2 personnes et enfant 4 ans,  
 à Bulle et Monthovon, de pré-  
 férence environs Gruyères.  
 Offres et prix Londez, 12, Blé-  
 nancy, Lausanne.

**Chevrier.**  
 La Commune de Gruyères  
 engagerait un chevrier.  
 S'adresser, avant le 14 mai, au  
 bureau communal, où il sera don-  
 nées les conditions.  
 L'Administration.

**DOMAINES**  
 à vendre.  
 trois beaux domaines à proximité  
 de la frontière directe, en  
 France, beaux bâtiments  
 d'habitation, de 12 à 20 hectares ;  
 prix.  
 S'adresser à E. Duperrier,  
 de la Croix d'Or, 16, Genève.

d'échantillons à Bâle, du 15 au 30 avril 1918.

Le département des travaux publics a été chargé d'examiner la question de la construction d'un édifice « foire-exposition », permanent sur le terrain de l'ancienne gare badoise.

**Association suisse de filatures.** — La section de filature de l'Association suisse de filatures et de tissage a décidé à l'unanimité de réduire la fabrication jusqu'à concurrence de 30 % de la production normale, afin de régulariser l'emploi de la matière brute et de permettre le maintien de la fabrication en hiver et l'occupation des ouvriers, sans réduction de salaire.

**Le bombardement de Porrentruy.** — La commission d'enquête a évalué les dommages causés par le bombardement de Porrentruy à 52,000 fr. pour les immeubles, à 10,000 fr. pour le mobilier; en outre, il y a environ 1500 vitres cassées, les frais médicaux, etc.

**Le contrôle de l'aluminium.** — Le Département politique fédéral a pris une ordonnance plaçant sous le contrôle d'un office suisse de contrôle d'aluminium à Berne, la vente de l'aluminium, des articles mi-fabriqués en aluminium, des déchets d'aluminium et des feuilles d'aluminium. Cet office s'occupe de la réparation de l'aluminium aux entreprises indigènes. Toutes ventes en aluminium en barre ainsi que toutes commandes ou livraisons importantes d'aluminium en tôle, fil, barre, tuyau outre autres articles mi-fabriqués doivent être soumises à son approbation. L'ordonnance fixe ensuite des prix maxima pour l'aluminium. Les contraventions sont punies d'amendes allant de 50 à 20,000 fr.

**La votation fédérale.** — Le nouvel article constitutionnel créant un impôt fédéral sur le timbre a été accepté dimanche par le peuple suisse.

Les résultats connus à 6 h. 45 du soir étaient les suivants.

Oui : 185.808.  
Non : 160.222.  
Ce qui fait une majorité acceptante de 25.586 voix.

14 cantons et un demi canton ont accepté; 7 cantons et un demi canton ont refusé.

**Valais.** — Cinq déserteurs italiens. — Cinq déserteurs italiens, parmi lesquels un officier, qui ont passé par le passage du Théodale, extrêmement difficile et dangereux à cette saison, sont arrivés à Zermatt. Ils ont été conduits à Brigue.

**Vaud.** — Un drame. — Un drame affreux vient de jeter la consternation dans une honorable famille de Lausanne.

Samedi matin, à 8 heures, une jeune fille de 22 ans, Mlle J. P., a été tuée d'un coup de revolver, par un ouvrier espagnol nommé Conn Codinach, au moment où elle travaillait dans les bureaux de son père, maître-fondeur à Béthusy. Le meurtrier ayant vu ses déclarations repoussées avait résolu de se venger. Son acte accompli, l'assassin s'est fait justice. Grièvement blessé, il est mort à l'Hôpital cantonal où il avait été transporté.

Feuilleton au prochain numéro.

## A L'ÉTRANGER La guerre en Europe.

Londres, 14. — Communiqué anglais de 21 heures :

Nos troupes ont poursuivi aujourd'hui leur avance au nord de la Scarpe et achevé la conquête de Rœux, en faisant un certain nombre de prisonniers. Ce village, où l'ennemi a résisté avec acharnement et où se sont livrés au cours des opérations de mars dernier de durs combats, est tout entier entre nos mains.

Un léger progrès a été réalisé dans cette journée au nord de Gavrelles.

Six appareils allemands ont été abattus, deux ont été obligés d'atterrir désemparés. Deux des nôtres ne sont pas rentrés.

**Un zeppelin détruit.**  
Londres, 14. — Nos forces navales ont détruit le zeppelin L 22 au cours de la matinée dans la Mer du Nord.

## CANTON DE FRIBOURG

Fribourg, le 12 mai 1917.

† **M. Arthur Galley, imprimeur.** — En ce commencement de saison printannière où tout dans la nature renait joyeusement à la vie, trop nombreuses sont, par un contraste triste et frappant, les tombes qui se creusent pour recevoir les dépouilles mortelles d'êtres souvent aimés ou regrettés. C'est ainsi qu'à Fribourg le nombre des décès dans le mois d'avril a dépassé sensiblement celui des naissances. La mort toute récente de M. Arthur Galley, imprimeur, a, en particulier, douloureusement surpris beaucoup de monde dans notre ville.

Malgré ses soixante-dix ans qu'en gymnaste vétérans il portait allègrement, M. Arthur Galley, frère de M. le professeur de gymnastique Léon Galley, vaquait encore tous les jours modestement et sans bruit à son travail dans l'imprimerie qu'il dirigeait lui-même à la rue des Alpes. On aimait à voir ce bon vieux Fribourgeois, aux mœurs simples, se délasser le soir de son labeur quotidien en jouant le traditionnel *jass* avec deux ou trois amis de son âge, dans le local du Cercle littéraire et de Commerce où il se sentait le plus à son aise. Il paraissait pouvoir longtemps encore mener cette vie paisible quand, mardi soir, en faisant sa partie avec ses compagnons habituels, il fut pris d'un malaise subit et dut être transporté à son domicile où il reçut les soins médicaux nécessaires. Jeudi, son état semblait s'être amélioré et même on le croyait hors de danger, mais le mal empira de nouveau brusquement dans la soirée et, vers six heures, M. Galley succombait à une embolie.

C'est un honnête homme et un brave citoyen radical qui disparaît. M. Arthur Galley fut occupé toute sa vie dans l'atelier de typographie fondé par son père Boniface Galley, en 1859, et que celui-ci lui légua. Laborieux et consciencieux, il voua en même temps ses soins à la rédaction du *Journal de Fribourg*, feuille libérale qu'il édita jusqu'à fin décembre 1907 et à laquelle il sut donner un parfum local fort attrayant.

Bourgeois de Fribourg, M. Arthur Galley avait un amour profond pour la vieille cité des bords de la Sarine et contribua largement à sa prospérité. Nommé conseiller communal en 1895, il conserva ces fonctions pendant deux périodes quadriennales, dirigeant l'important décastère de l'édition. C'est à cette époque que Fribourg

prit un grand essor et que furent entrepris dans notre ville d'importants travaux tels que la construction de la Route des Alpes, du bâtiment scolaire de la Neuveville, etc.

Bon administrateur, M. Galley sut faire preuve d'initiative tout en y joignant des qualités d'ordre, d'économie et de parfaite correction. En 1903, le jeu de la proportionnelle, appelant des représentants du nouveau parti socialiste dans l'administration communale, M. Galley dut abandonner son siège. Il conserva toutefois jusqu'à sa mort la place de président de la Commission intérieure de l'Hôpital des bourgeois, où l'on apprécia hautement son entier dévouement. Il présida longtemps la Société de Secours mutuels de notre ville, le Cercle littéraire et de commerce dont il était l'un des plus anciens membres; il fit partie de l'Association démocratique de la Sarine aux assemblées de laquelle il assistait régulièrement et d'autres sociétés encore. Partout il montra beaucoup de cœur et un esprit pondéré et réfléchi.

M. Galley fut en même temps qu'un citoyen dévoué un bon père de famille. Il éleva une demi-douzaine d'enfants.

Nous leur présentons, en même temps qu'à son épouse si cruellement éprouvée, l'expression de toute notre sympathie.

Lundi, la population de notre ville a rendu les derniers honneurs à l'homme de bien que fut Arthur Galley et nous en conserverons le meilleur souvenir.

**Votation fédérale du 13 mai.** — L'article constitutionnel accordant à la Confédération le droit de percevoir un droit de timbre a été rejeté par le peuple fribourgeois à une majorité de 1600 voix, sur un peu plus de 9000 votants.

Voici le tableau du scrutin :

	Oui	Non
Sarine	910	971
Singine	375	450
Broye	410	600
Glâne	446	610
Lac	470	404
Veveyse	180	216
Gruyère	624	505
Militaires	494	1713
<b>Total</b>	<b>3859</b>	<b>5469</b>

## GRUYÈRE

**L'impôt du timbre.** — Dans la Gruyère, la revision constitutionnelle proposée dimanche aux électeurs a été acceptée par 624 votants contre 505. En dépit des nombreux appels au peuple, le chiffre important des rejets dénote un grave mécontentement dans le corps électoral. Il est fort probable que si les circonstances s'étaient pas ce qu'elles sont actuellement, la votation populaire aurait eu un tout autre résultat et que la revision aurait été rejetée.

Le résultat de Bulle est symptomatique : 53 électeurs ont accepté le projet, tandis que 98 l'ont rejeté.

**Nécrologie.** — De Sorens, nous apprenons la mort, survenue samedi dernier, de M. Lucien Aver, ancien secrétaire communal, décédé à la suite d'une longue maladie.

La fidélité aux principes radicaux, sa constance et sa fermeté lui ont maintes fois attiré des tracasseries de la part de ses adversaires. Mais il n'en laissera pas moins, dans la mémoire de ses amis, le souvenir d'un homme probe et honnête.

Que la terre lui soit légère ! Nous adressons à sa famille éplorée l'expression de notre vive sympathie et nos condoléances émues.

**Macabre découverte.** — Samedi matin, la Préfecture de la Gruyère a procédé à la levée du corps de François Favre, du Paufavre, à Vuadens, que des voisins ont découvert au bord de la route, à l'entrée du village de Vuadens.

François Favre avait succombé à une affection cardiaque. Dans la journée de vendredi, il était à Bulle pour affaires. C'est au retour, dans la soirée, qu'il a dû tomber là où il a été découvert, tenant encore sa canne et sa pipe.

C'était un honnête citoyen qui ne laissera que des regrets. Aux sympathies de la population de Vuadens pour la famille éprouvée par ce décès, nous ajoutons nos sincères condoléances.

**Aéroplane.** — Lundi, dans la soirée, un aéroplane, un superbe biplan, a survolé notre ville. La plus grande partie de la population avait le nez en l'air pour suivre les évolutions du gracieux oiseau, spectacle dont nous ne sommes pas coutumiers. On nous dit que c'était M. Progin, de l'Ecole d'aviation de Lausanne.

**Dans les champs.** — L'année était grande, ces jours-ci, dans les champs préparés par la Ville de Bulle pour la culture de jardins et la plantation de pommes de terre. Pour peu que l'année soit favorable, nous n'aurons certes pas à redouter la disette du précieux tubercule l'hiver prochain. On pourrait même espérer, spectacle inouï, que la ville sera en mesure de vendre ses produits à la campagne.

Bon courage et bonne chance à tous, habitués et novices.

**Concert au kiosque.** — Le Corps de Musique donnera jeudi, jour de l'Ascension un concert au kiosque dès la sortie de l'office. Pour le cas où le beau temps persistera, le dit concert sera donné à 8 1/2 h. du soir.

Communiqué.

**Pommes de terre.** — Les personnes désirant obtenir des semences de pommes de terre sont priées de s'adresser immédiatement au Bureau de ville de Bulle.

(Communiqué.)

†  
Monsieur et Madame MATHEY et leurs enfants, à Bulle;  
Madame Veuve MATHEY et ses enfants, à Belfaux;  
Monsieur GALLEY et ses enfants, à Bulle;  
Madame TEROIER, ses enfants et petits-enfants, à Vuadens;  
Mademoiselle Alexandrine TEROIER, à Lugano;  
Familles BUSSARD et alliées, à Gruyères;  
Familles SUDAN, à Vuadens, Lausanne et Genève.  
Ont la profonde douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADemoiselle  
**Ida MATHEY**

leur chère et regrettée fille, petite-fille, nièce et cousine, décédée à Bulle, le 13 mai, dans sa 26<sup>me</sup> année, après une longue et douloureuse maladie.

L'ensevelissement aura lieu à Bulle, mercredi 16 courant, à 10 1/4 heures.

R. I. P.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.

## Boulangerie à louer

dans village important de la Gruyère.  
S'adresser sous P 950 B, à Prévôtas S. A., Bulle.

**Dépur**  
le mieux le grand succès de ce  
constipation habituelle  
pâte 8 fr. Se trouve de  
Pharmacie Centrale  
la Véritable Salesp

**ON DEMAND**  
un domestique sérieux et  
travailleur pour la montagne,  
qu'un jeune garçon pour  
un chalet.  
S'adresser à M. Ed. De  
smoeller, à Commugny,  
Coppet, (Vaud).

**Boulangerie**  
à vendre et  
mises mobilière

L'Office des Faillites de  
Gruyère exposera en  
par voie d'enchères pu-  
bles, lundi 21 mai cou-  
rant, à 2 heures, au Buffet de  
Gare de Gruyères, les  
immeubles de la Masse C.  
MAUD Charles, sis à Pri-  
ngy, comprenant maison d'ha-  
bitation spacieuse, boulang-  
erie remise, jardin et place.

La vente aura lieu à  
prix.  
Le même jour, à  
8 heures, il sera vendu  
enchères publiques, de  
la boulangerie GREM  
à Pringy :

1 pétrin mécanique  
moteur et installation élé-  
vateur, 2 comptoirs de ma-  
gasin, 1 bascule, 1 étagère, 1  
voir à pétrole, divers  
de boulangerie et que-  
lques meubles de chambre.

Bulle, le 12 mai 1917  
Le Préposé aux Faillites  
A. GRANDJEAN

## Vente juridique

**mobilière.**  
L'Office des Faillites  
Gruyère exposera en  
par voie d'enchères pu-  
bles, mercredi 16  
courant, dès 10 heures  
à la Chambre de B.  
1 farnière, 1 balance  
poids, 1 banc de mar-  
chandise, 2 plateaux  
magne, des seilles, 1  
vélo, 1 comptoir ainsi  
pavillon d'exposition  
venant parfaitement  
musée scolaire.

La vente aura lieu  
à prix.  
Bulle, le 12 mai 1917  
Le Préposé  
A. GRANDJEAN

## Maison à ven

à vendre, à Bulle,  
Maison, un bâtiment à  
neuf, bien exposé au soleil,  
trouvant sur le plan d'ex-  
position de la ville, avec 3 appart-  
ements et dépendances, lumière, ja-  
rdin, porcherie. Conditions avanta-  
geuses.

S'adresser sous P 936 B,  
Molinas S. A., Bulle.

## Immeuble

à louer.  
M. Olivier Birba  
Hanteville, offre en  
immédiate les immeubles  
à louer Hanteville, à  
Champ de l'Or, Es  
Nouvelles et en la Pierraz  
S'adresser au notaire  
Paquier, Bulle.

# La Salsepareille Model

**Dépuratif & Laxatif** qui a fait ses preuves depuis 30 ans. De nombreuses imitations, paraissant souvent meilleur marché, prouvent le mieux le grand succès de cette préparation, d'un goût exquis et d'un effet doux, ne dérangeant aucune habitude. La Salsepareille Model se recommande spécialement contre la constipation habituelle et le sang vicié, ainsi que toutes les maladies qui en dépendent. 1/2 de bouteille 3 fr. 50, 1/2 bouteille 5 fr. La bouteille pour la cure complète 8 fr. Se trouve dans toutes les pharmacies. Mais si l'on vous offre une imitation, refusez-la et faites votre commande par carte postale directement à la Pharmacie Centrale, Model & Madlener, rue du Mont-Blanc, 9, à Genève, qui vous enverra franco contre remboursement des prix ci dessus la Véritable Salsepareille Model. — Dépôt à Bulle: Pharmacie GAVIN.

**ON DEMANDE**  
un domestique sérieux et bon traicteur pour la montagne, ainsi qu'un jeune garçon pour aider au chalet.  
S'adresser à M. Ed. Decré, smolleur, à Comagny-s/Coppet, (Vaud).

**Boulangerie**  
à vendre et mises mobilières.  
L'Office des Faillites de la Gruyère exposera en vente par voie d'enchères publiques, lundi 21 mai courant à 2 heures, au Buffet de la Gare de Gruyères, les immeubles de la Masse GREMAUD Charles, sis à Pringy, comprenant maison d'habitation spacieuse, boulangerie, remise, jardin et place.  
La vente aura lieu à tout prix.

Le même jour, à 3 1/2 heures, il sera vendu aux enchères publiques, devant la boulangerie GREMAUD, à Pringy:  
1 pétrin mécanique avec moteur et installation électrique, 2 comptoirs de magasin, 1 bascule, 1 étagère, 1 réservoir à pétrole, divers outils de boulangerie et quelques meubles de chambre.  
Bulle, le 12 mai 1917.  
Le Préposé aux Faillites: A. GRANDJEAN.

**Vente juridique mobilière.**  
L'Office des Faillites de la Gruyère exposera en vente par voie d'enchères publiques, mercredi 16 mai courant, dès 10 heures, devant le Château de Bulle: 1 farinière, 1 balance avec poids, 1 banc de marché, 1 charrette, 2 plateaux à fromage, des seilles, 1 vieux vélo, 1 comptoir ainsi qu'un pavillon d'exposition convenant parfaitement pour musée scolaire.  
La vente aura lieu à tout prix.  
Bulle, le 12 mai 1917.  
Le Préposé: A. GRANDJEAN.

**Maison à vendre.**  
A vendre, à Bulle, rue du Molson, un bâtiment à l'état de neuf, bien exposé au soleil et se trouvant sur le plan d'extension de la ville, avec 3 appartements et dépendances, lumière, jardins et porcherie. Conditions avantageuses.  
S'adresser sous P 936 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**Immeubles à louer.**  
M. Olivier Birbaum, à Hanteville, offre en location à très bas prix les immeubles qu'il possède à Hanteville, à En Part, au Champ de l'Or, Es Chernes Nouvelles et en la Pierraz.  
S'adresser au notaire Henri Paquier, Bulle.

**Maison à louer**  
ège important de la  
er sous P 950 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**On demande un ou deux bons armaillis.**  
Entrée de suite.  
S'adresser sous P 939 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**Chevaux.**  
On achèterait un ou deux chevaux qui ne sont pas de piquet.  
Faire offres sous P 929 B à Publicitas S. A., Bulle.

**A vendre**  
2 bonnes vaches fraîches vélées.  
Favorables conditions de paiement.  
S'adresser sous P 930 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**A VENDRE**  
2 chevaux pas de piquet, ainsi qu'un poulain de 2 ans.  
S'adresser à Paul Maillard, à Maules.

**Mises juridiques.**  
Vendredi 18 mai courant, à 2 heures du jour sur place, l'Office des Poursuites de la Gruyère à Bulle fera vendre en mises publiques les  
**fleuries**  
de la propriété de M. Louis Favre-Perrod à Bulle, à la rue de la Sionge et au Terraillet. Les conditions seront lues avant les mises.  
L'Office des poursuites.

**Occasion.**  
A vendre plusieurs potagers à 3 et 4 trous, en bon état, bon lot en cuivre, à bas prix.  
J. SEYDOUX, fumiste, rue de Vevey, Bulle.

**A vendre**  
à l'état de neuf, bon piano électrique à de bonnes conditions.  
S'adresser au Café de la Couronne, à Vevey.

**ON DEMANDE**  
quelques bonnes vaches pour l'estivage.  
S'adresser sous P 938 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**ON CHERCHE**  
un logement de 3 chambres et dépendances; de préférence pas au centre de la ville.  
S'adresser sous P. 923 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**De bons maçons & forts manœuvres**  
sont demandés chez Léon GURTNER, à ALBEUVE.

**Les Bains du Café du Nord**  
sont ouverts au public dès mardi 15 mai.

**Nouveau magasin ouvert tous les jours, installé définitivement AUX OCCASIONS**

Ancienne chapellerie Willi, en face de l'Hôtel de l'Union.  
— BULLE —  
Grand choix de cols pour dames et enfants, depuis 30 centimes. — Bretelles, depuis 95 cts. — Epingles de chapeaux, depuis 5 cts. — Rubans, depuis 25 cts. les 3 mètres.

Crayons, 40 cts. la douzaine.  
Tire-bouchons à ressort, 45 cts.  
Savonnettes — Peignes — Peignettes — Parfums — Cadres — Glaces — Porte-monnaie — Pipes — Bimbelotterie — Brosses à habits et à cheveux — Fil depuis 25 cts. les 3 étoiles — Papier à lettres — Enveloppes — Lacets de souliers depuis 30 cts. la douzaine — Bas — Chaussettes.  
Rubans — Dentelles — Broderies — Guipures — Passenterie — Boutons — Lacets à border.  
Ouvrages à broder — Lingerie — Tabliers.  
Blouses dames confectionnées et coupons soie pour blouses, ainsi que tous les articles en mercerie.  
Notre devise est: *Gagner peu, mais souvent.*  
Venez vous rendre compte des OCCASIONS exceptionnelles que nos magasins installés nous permettent de vous offrir à des prix défiant toute concurrence.  
— ENTREE LIBRE. —

**MAGASIN DE CHAUSSURES**  
**Vue Sottas-Thalmann, Bulle**  
Maison Barras, en face du Cheval-Blanc.  
Toujours grand choix de chaussures en tous genres, fines et ordinaires, pour Messieurs, Dames et Enfants et malgré la forte hausse, les chaussures sont toujours à des prix sans concurrence.  
Spécialité de souliers forts pour la campagne.  
Marchandises de 1<sup>er</sup> choix. — Maison de confiance.  
Se recommande.

**La personne**  
qui, par erreur, le samedi 5 courant, a échangé un petit char à bras, à la gare du B.-R., est priée de venir prendre possession du sien chez M. Sandan, maréchal, à Bulle.  
Le Conseil communal de VILLARVOLARD met

**en soumission**  
jusqu'à samedi soir 19 mai courant, le creusage d'environ 500 mètres de fossés à la tête du Petit-Mont-Des-Bois.  
Un membre du Conseil se trouvera vendredi 18 courant, vers 9 heures du matin, au chalet du Petit Mont pour montrer les travaux.  
Villarvolard, le 13 mai 1917.  
Par ordre: Le Secrétaire.

**Jeune homme**  
intelligent est demandé comme apprenti à l'imprimerie GLASSON frères. Rétribution immédiate. S'y présenter.

**Fromager et jeune fruitier**  
sont demandés pour montagne française. — Offres à La Carrel, Bavois (Canton de Vaud).

**Rideaux brodés**  
Grands et petits rideaux en mousseline, tulle et tulle application, par paire et par pièce vitrage, brise-bise, etc.  
Vente directement au consommateur. Echantillons par retour du courrier.  
H. METTLER, Hérisau.  
Fabriq. spéciale de rideaux brodés.

**A vendre**  
d'occasion une poussette anglaise.  
S'adresser sous P. 909 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**Graines potagères**  
1<sup>er</sup> choix germination assurée.  
E. ROULIN, au St-Michel, BULLE.

**Un bon vacher**  
est demandé de suite pour un troupeau de 14 à 15 vaches, ainsi qu'un charretier de campagne si possible connaissant un peu les machines agricoles. Bon gage et bons soins.  
S'adresser à C. Molnat, La Ferme-s/Aubonne.

**Cabinet dentaire**  
**H. DOUSSE**  
Chirg.-dentiste.  
BULLE  
Travaux modernes. Opérations sans douleurs.  
Téléphone 42.

**ON DEMANDE**  
un garçon de 14 à 16 ans, pour la campagne.  
S'adresser sous P. 916 B, à Publicitas S. A., Bulle.

**Mécanicien-dentiste**  
**H. DOUSSE,**  
chirg.-dentiste  
cherche un jeune homme intelligent comme apprenti mécanicien-dentiste.  
Entrée de suite ou à convenir.

**Mme F. Ormin**  
SAGE-FEMME  
reçoit des pensionnaires à toute époque.  
Consultations tous les jours.  
Téléphone 4588.  
Confort. — Prix modérés.  
Près de la Gare.  
Rue de Berne, N° 9, GENEVE.



**SCIEUR**  
On demande pour l'Isère un bon ouvrier scieur, marié ou non, suisse de filiation, langue maternelle le français, 300 francs par mois, logé, plus gratification. Travail assuré pour plusieurs années. On paierait le voyage de la famille.  
Adresser les offres sous chiffre P 2260 F à Publicitas S. A., Fribourg.

**Bulle, pharmacie d'office**  
JOUR DE L'ASCENSION  
Pharmacie BARRAS.

# BLOUSES



**Blouses** en mousseline rayée, avec col uni marine garnies de poche Fr. **3.90**

**Blouses** en nansouk blanche col rond, nouv. forme, garnies boutons d'Irlande, Fr. **4.75**



**Blouses** en mousseline coton, se fait en rose, ciel et mauve, garnies col unies et cravatte, forme nouvelle à basque, Fr. **7.90**

**Blouses** en voile rose, garnies col brodé, à jour, avec basque Fr. **17.50**

**Blouses** en voile blanc, qualité extra, avec broderie et à basque, **29.- 24.75 19.50**

**Blouses** en crêpe de chine blanc, rose, ciel et champagne, garnies boutons d'Irlande, avec basque, dernière nouveauté **39.- 34.75 27.50**



**Blouses** en lainette rayée, col uni, marine ou noir, Fr. **2.90**

**Blouses** en lainette rayée, garnies grands boutons **3.50**

**Blouses** en mousseline coton, joli dessin, col piqué blanc **4.90**

**Blouses** batiste blanche, garnies poche et boutons d'Irlande, **4.90, 4.75, 4.50**

Dans aucun magasin sur place, vous ne trouverez un choix aussi considérable et avantageux en BLOUSES. Comparez nos marchandises et prix. Nous n'achetons pas de soldes, toutes nos Blouses sont très fraîches et se distinguent par leur coupe très élégante et irréprochable.



**Blouses** en batiste blanche, col brodé, avec entredeux et plis Fr. **6.90**

**Blouses** en nansouk blanche avec entredeux brodé et col double, manches avec parements Fr. **9.75**

**Blouses** en voile blanc, tissu brodé et à jour, col nouvelle forme, Fr. **14.75**



**Blouses** en crépon coton rayé, garnies boutons fant, Fr. **8.75**

**Blouses** crépon coton, jolie rayure, col et cravatte unis **9.75**

**Blouses** en satinette marine et noire, rayée et à pois, très bonne qualité, Fr. **7.50**

**Blouses** en mousseline laine rayée, garnies col crépon, et marines Fr. **9.75**



**Blouses** en voile blanc, avec broderie, sans col, avec basque **19.75**

**Blouses** en voile blanc, avec belle broderie et à jour, manches avec parements **23.75**

**Blouses** en voile blanc, magnifique broderie (comme gravure), col garni imitation filet et à jour **24.75**

Maison d'Assortiments et de Nouveautés

**AU LOUVRE, BULLE**



ABONNEMENTS

Suisse . . . 1 an, Fr. 4  
 . . . 6 mois . . . 2  
 Etranger . . . 1 an . . . 9.  
 . . . 6 mois . . . 5.  
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent

On s'abonne dans les bureaux de poste.

Le Fil

Le principe de l'indépendance de la Suisse, la défense de son territoire propre en tant que tel, les plus chauds défenseurs de la Suisse française. S'inspirent des procédés d'infiltration des Allemands sont pas constitués nullement à la neutralité. Nous les entreprises d'un véritable devoir strict pourrions manquer seulement au respect de n'y a pas de distinction les entreprises militaires prises commerciales Les unes et les autres vir le voisin, à le tour pendance d'une nation dénuée de scrupules.

Enfin, dans les circonstances, il faut un certain courage pour s'attaquer aux procédés pour les stigmatiser rendre inefficaces.

Ce courage, bien romands l'ont eu. Non seulement ce faisant, se sont montrés suisses, et rien d'autre jour, entre autres Frédéric de Rabour, a fait dans la Suisse contre ce qu'il appelle c'est à dire contre l'absence pour parvenir l'on concerte contre notre autonomie, contre la danse économique, nos voisins, le plus est moins doué de scrupules.

« Le fil d'or, dit-on, n'attache pas seulement de certains parlementaires un vrai faisceau, un lien qui lie les hommes à tout ce système ment contraire au bien. On comprendra aisément fort étranger, dans la politique, depuis un peu d'années, ait déterminé un retour de la Suisse à par les intérêts de grand nationaux que par ce fait le gouvernement ces forces conjuguées Rien ; il semble même né une sorte de bien.

De même que les ont vidé autrefois le peuple français, de financiers étrangers